LE TORCHIS
contact@letorchis.com



SNCF, c’est pas possible !

Description

Le réchauffement climatique a son corollaire : le refroidissement humain, notamment à la SNCF.

Un refroidissement qui se traduit par la quasi-disparition d’une espèce jadis très commune, endémique, dont la présence amicale était appréciée de tous les voyageurs : le contrôleur.

Présent dans tous les trains dès le début des voyages en chemin de fer, on a vu, petit à petit, ses effectifs se réduire puis disparaître complètement des voitures, laissant les voyageurs livrés à eux-mêmes.

Est-ce parce qu’ils étaient déjà habitués à ne s’adresser qu’à des automates pour la gestion de leurs trajets et abonnements qu’on a jugé plus prudent d’éloigner les voyageurs de toute présence cheminote dans les trains ?

En réalité, le contrôleur n’a pas disparu : il a muté.

Il s’agit désormais d’une espèce grégaire, qui chasse en meutes de deux, trois, voire quatre individus, de préférence en début de mois, quand le voyageur-abonné n’a pas eu le temps de renouveler son abonnement.

Une espèce devenue opportuniste, qui flaire le point faible, celui qui rapporte : l’amende.

Sur son territoire, les états d’âme sont proscrits.

Le fautif est forcément un délinquant pour qui aucune justification n’est recevable.

L’opportunisme cynique du contrôleur le dispense de tenir compte du fait que le voyageur paie pour une prestation qui ne lui a pas encore été rendue, c’est-à-dire pour des trajets qui n’ont pas encore été effectués.

En général, on paie pour quelque chose que l’on a déjà obtenu.

Sur le site internet de la SNCF, on peut lire que :

« Le métier de contrôleur SNCF consiste bien entendu à contrôler et vérifier la validité des titres de transport des voyageurs à bord d'un train, mais pas seulement.

En effet, le contrôleur SNCF joue également un rôle d'interlocuteur et de renseignement auprès des voyageurs.

Celui-ci peut ainsi accompagner les voyageurs dans leur démarche d'achat de billet de train et les renseigner sur les différents trajets et leurs horaires, par exemple.

Le contrôleur SNCF, code ROME N4302, peut aussi être amené à assurer la sécurité à bord des trains et sur le quai de gare.

En outre, le contrôleur doit s'assurer de l'état et de la fermeture des portes du train, qu'aucun objet ne soit resté sur le quai et que tous les dispositifs de sécurité fonctionnent. »

La SNCF oublie simplement de préciser que ces missions ne sont plus exercées dans les trains, où les voyageurs sont livrés à eux-mêmes.

Ceux qui feront un malaise sont priés de faire le 3177.

Si leur téléphone est en panne ou s'ils l'ont oublié, tant pis pour eux.

Pour ce qui est des incivilités, en augmentation constante, il va de soi que la meilleure solution consiste à laisser faire la nature, c'est-à-dire laisser les plus forts faire leur loi.

La dernière trouvaille de la SNCF est la suppression de certains trains ainsi que la réduction de certaines rames pendant les vacances scolaires.

Ceux qui ne vont plus à l'école doivent se débrouiller : changer leurs horaires, décaler leurs rendez-vous, voyager debout… mais en payant le même prix !

La prochaine trouvaille, ce seront des tarifs en fonction du poids des voyageurs ?

Probablement, puisqu'il s'agira d'un algorithme qui prendra la décision après avoir constaté que les gros pèsent plus lourd.

Au-delà de ces faits à peine caricaturés, la question qui se pose est celle de savoir jusqu'où les institutions nationales – car la SNCF, malgré son statut d'entreprise privée, en est une – pousseront la déshumanisation.

Jusqu'à quand et jusqu'où effacera-t-on l'humain au seul bénéfice du financier ?

Car c'est bien là la seule explication à peu près rationnelle : la recherche du profit maximal au mépris des conséquences humaines et sociales.

Il est à craindre que la prise de conscience soit, comme souvent, trop tardive, au moment où l'humain s'identifiera lui-même à une machine, totalement dépendante des autres machines.

Quand l'humain aura oublié l'humain.

« À nous de vous faire aimer le train » !

Même pas vrai.

O.T.

Categorie

1. Société

date créée
14 mars 2026